« Modifications temporaires des prescriptions encadrant les rejets thermiques de 5 centrales nucléaires »

https://www.asn.fr/l-asn-informe/actualites/modification-temporaire-des-prescriptions-encadrant-les-rejets-thermiques-de-5-centrales-nucleaires
Publié le 08/08/2022

4 niveaux (pour l'instant) **d'autorisation de réchauffer l'eau des rivières.**

EDF = fabricant d'électricité. RTE = transporteur de l'électricité. ASN = « gendarme » du nucléaire.

Première niveau : respect des limites légales d'augmentation de température entre l'amont et l'aval. Le respect de ces limites risque parfois de faire baisser la production, voire arrêter la centrale nucléaire.

Deuxième niveau : Si RTE dit que c'est nécessaire de continuer à fabriquer de l'électricité, EDF dépasse les limites sans demander à l'ASN. EDF prévient seulement l'ASN.

Troisième niveau : en cas de situation exceptionnelle et de « nécessité publique », si les surchauffes climatiques perdurent, EDF peut demander a l'ASN une autorisation exceptionnelle de dépasser les limites du second niveau pour un temps limité. (en 2022 : d**u 13 juillet 2022 pour une période allant jusqu'au 7 août 2022).**

L'ASN peut même accorder ces autorisations exceptionnelles de niveau 3 sans suivre les procédures normales, pour une durée limitée, **ou pour 1an.**

Quatrième niveau : si la météo continue à être trop élevée, EDF peut demander à l'ASN une **autorisation encore plus exceptionnelle de dépasser les bornes** (comme en 2022 du 8 août au 11 septembre)**.**

Autre remarques basées sur la

Décision n° 2022-DC-0739 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 août 2022 :

Moins il y a de débit dans les cours d'eau, plus les centrales nucléaires ont le droit de réchauffer l'eau, exemple pour le Buggey et le Tricastin.

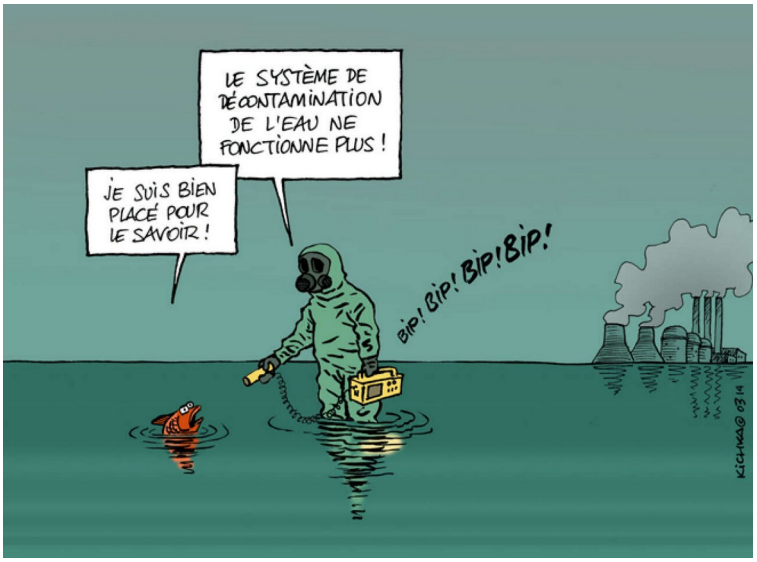
Donc :

Moins il y a d'eau dans les rivières plus la vie bactérienne, animale, végétale, souffre. Moins il y a d'eau, plus la température augmente facilement et naturellement entraînant des perturbations des biotopes.

Peut-on autoriser EDF à aggraver l'effet du réchauffement climatique ?

Est-ce de l'humour ?

Le 22 juillet 2022, M. Christophe Q, inspecteur en chef de l'ASN, a déclaré : "Ça vaut ce que ça vaut mais ce n'est pas l'indicateur le plus pertinent **car il y a beaucoup de poissons morts qui ne flottent pas... Mais si nous trouvons des poissons morts, alors il y aura des actions à prendre".**



Le nucléaire et l'eau,
il n'y a pas que les sécheresses,
il n'y a pas que les inondations.